

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Séance du 30 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260130-DE_008_2026-DE

S²LOW

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 24/01/2026

Présents :

Le trente janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

7

Votants : 8

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Jonathan MEYNADIER, Evodie HERAIL, Claude GRELLIER, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, Hugo GHISLAIN

Pour : 8

Représentés : Maryse GARIT représentée par Jonathan MEYNADIER

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Bernard AEBERHARD

Secrétaire de séance : Claude GRELLIER

Objet : Acquisition d'une navette pour le transport Tapoul - Demandes de subventions - DE_008_2026

Considérant que les coûts de réparation de la navette communale du transport Tapoul, en panne depuis juillet 2025, sont trop élevés au regard de sa valeur résiduelle.

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 et auprès du Département de la Lozère pour l'acquisition d'une navette pour le transport Tapoul pour un montant total de 40 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour le financement du projet d'acquisition d'une navette pour le transport Tapoul pour un montant total de 40 000.00 € HT au taux de 60 %.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Lozère sur l'année 2026 pour le financement du projet d'acquisition d'une navette pour le transport Tapoul pour un montant total de 40 000.00 € HT au taux de 20 %.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire et déposer les demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/02/2026
et publié ou notifié
le 06/02/2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

